

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de l'Ariège

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT-JEAN-DE-VERGES

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : **15**

En exercice : **15**

Qui ont pris part à la délibération : **13**

Dont pouvoirs : **3**

Date de la convocation : **12/12/2022**

Date d'affichage : **22/12/2022**

Numéro Délibération :

MA-DEL-2022-024

L'an **deux mil vingt deux, le quinze décembre, à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-JEAN-DE-VERGES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Monique LAYE**.

Étaient présents : Mme Monique LAYE, M. Roger SAUZET, Mme Joelle SABATIER, M. Loïc YVON, Mme Corinne GAYRARD, M. Thierry BOREL, M. Jean-Pierre BOVIO, Mme Marie-Hélène DESGUIOZ, Mme Florence DUPONT BOREL, Mme Stéphanie ORTEGA.

Étaient absents excusés : M. Daniel AUZIÉ, Mme Julie CUMINETTI, M. Philippe MUNOZ, M. Didier ROUCH, M. Philippe GUIARD.

Procurations : M. Daniel AUZIÉ en faveur de M. Roger SAUZET, Mme Julie CUMINETTI en faveur de Mme Monique LAYE, M. Didier ROUCH en faveur de Mme Joelle SABATIER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : M. Jean-Pierre BOVIO.

OBJET : Budget primitif de la Commune: virements de crédits et autorisations spéciales

Il convient de délibérer pour approuver les virements de crédits suivants destinés à régulariser certaines écriture.

<u>Section d'investissement dépenses</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
275, remboursement caution:		500€
2111, Terrains nus:	500€	

Total:	500€	500€
<u>Section de fonctionnement dépenses</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Chapitre 67, Charges exceptionnelles:		7300€
Article 673, titres annulés		
Chapitre 011, charge à convention général		
Article 60633, fourniture de voirie	7300€	

Total	7300€	7300€

Le Conseil Municipal

Ouï: l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré

Approuve les virements de crédits tels qu'ils sont détaillés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Fait à Saint Jean de Verges, le 22/12/2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Monique LAYE



